

Image not found or type unknown



caution volontaire et personnelle

Par **wirth**, le **21/03/2013** à **12:31**

ayant été caution personnelle et solidaire pour mon ex mari sur une décision du tribunal en 1997.

dorénavant je suis au chômage ,n'ai aucun bien suis loger a titre gratuit ,le créancier m'a envoye un document car je me suis mise caution,dites moi ce que je peux faire pour résilier cette caution